

Edito

Construire ensemble le nouveau visage de la filière laitière

Régulation, contractualisation... deux mots sous les feux de l'actualité. Ils font parler, ils font couler de l'encre.

Mais, farouches opposants ou fervents défenseurs, rares sont ceux qui expriment clairement le sens qu'ils leur donnent.

Les coopératives laitières, qui préparent leurs réunions d'hiver, vont prendre la parole.

Plutôt que de contrats, elles vont parler des contenus des contrats.

Elles vont parler de prix, de volumes, de pérennité des exploitations laitières, d'adaptation aux marchés, du rôle de l'interprofession...

Elles parleront aussi de tout ce qui fera qu'ensemble, producteurs et transformateurs, coopératifs et privés, nous construirons le nouveau visage de la filière laitière française.

A la Fncl, nous ambitionnons que ce visage soit harmonieux, alliant présence sur l'ensemble du territoire et performance économique.

Certains prévoient ce mariage impossible. Mais le souhaitent-ils réellement ?

Nous, nous le voulons. Et plutôt que de prédire, nous agissons, nous proposons.

Vous trouverez dans cette Voix Lactée un condensé des réflexions que nous conduisons sur la « nouvelle régulation », et tout particulièrement sur notre projet « volumes/prix différenciés ».

Nous n'ignorons pas les nombreux obstacles qu'il faut franchir pour en faire partager l'intérêt et pour le mettre en œuvre.

Nous n'ignorons pas non plus que notre solution n'est pas parfaite.

Mais avec l'affaiblissement et la sortie annoncée des dispositifs communautaires de régulation publique, dont la crise laitière est la première conséquence révélatrice, nous devons sortir de la frilosité, retrousser nos manches et passer à l'action.

**Nous devons
sortir de la frilosité,
retrousser nos manches et
passer à l'action**

Gérard Budin
Président

Nouvelle régulation de la filière laitière

La Fncl propose de réguler le couple "Volume / Prix" en tenant compte des obligations de collecte et des différents débouchés du lait

Les objectifs de la Fncl pour la nouvelle régulation de la filière laitière

Le monde des quotas et de l'économie administrée s'achève pour la filière laitière. La thèse de l'ultra-libéralisme et la thèse de la régulation s'affrontent actuellement en Europe, tant au niveau des Etats membres qu'au niveau professionnel.

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (Fncl) a, depuis longtemps, pris position pour la mise en place d'une nouvelle régulation.

Les coopératives laitières occupent une place particulière dans la filière laitière. Leur capital est détenu par les éleveurs qui leur fournissent le lait. Ce modèle confère une responsabilité accrue et un attachement naturel aux territoires où leurs sociétaires vivent et travaillent.

La Fncl veut, de ce fait, préserver le modèle laitier français qui garantit aux consommateurs choix et qualité et qui garantit aux citoyens le dynamisme des zones rurales. Elle veut protéger la valeur créée sur les marchés nationaux et européens.

Elle est opposée à la fois à un prix du lait en France qui aurait la volatilité des cours mondiaux, et à la concentration géographique des élevages.

D'où les trois objectifs que la Fncl a fixés à la nouvelle régulation :

- 1 **Construire des relations « gagnant-gagnant »** entre éleveurs et transformateurs
- 2 **Amortir la volatilité des cours mondiaux** et assurer aux éleveurs de la visibilité sur les marchés et sur les prix
- 3 **Maintenir une activité laitière** d'élevage et de transformation industrielle sur l'ensemble du territoire français.

La proposition Fncl : partir des réalités de la collecte et des débouchés

Les réalités de la collecte et des débouchés nécessitent de coupler le volume et le prix :

- L'usage au sein de la filière laitière française veut que tout industriel, coopératif ou privé, collecte la totalité de la production en lait de ses fournisseurs. Cet usage est une obligation pour les coopératives laitières du fait de leur engagement à respecter l'apport total défini dans leurs statuts.

➤ **Schématiquement, le lait collecté a deux grands types de débouchés pour les transformateurs :**

- **les débouchés qui sont la raison d'être du transformateur et où il peut créer de la différenciation et de la valeur** par l'innovation, la marque ou la stratégie marketing. Il s'agit, le plus souvent, de produits de grande consommation : lait conditionné, yaourts, fromages...

Ces débouchés nécessitent un certain volume de lait qui varie en fonction des besoins, des produits et de la stratégie de chaque transformateur. Ce volume inclut les excédents liés à la saisonnalité de la collecte et les coproduits générés par la fabrication des produits du transformateur.

- **les débouchés de dégagement vers lesquels le transformateur oriente le lait excédentaire** dont il n'a pas besoin pour son activité première. Il s'agit, le plus souvent, de matières premières (produits industriels, « beurre-poudre ») en concurrence sur le marché mondial et dont les prix varient en fonction des cours internationaux.

➤ **Des volumes collectés en excédent par rapport aux besoins des transformateurs créent des déséquilibres**, pèsent sur le prix du lait et dégradent les comptes de tous les acteurs de la filière.

➤ **Sans un outil de pilotage du couple « volume / prix », les coopératives seraient dans l'incapacité d'être performantes au plan économique.** Cet enjeu de pérennité concerne directement les éleveurs qui leur fournissent le lait et qui détiennent leur capital.

La proposition Fncl : réguler le couple "volume / prix"

Pour atteindre ces trois objectifs, la Fncl considère qu'il faut rechercher l'équilibre le plus fin possible en qualité, en quantité et en régularité entre les débouchés du transformateur et les livraisons des éleveurs. Elle propose :

- de réguler le couple « volume / prix », et non plus un prix ou un volume pris séparément,
- de réguler ce couple différemment selon les débouchés du lait.

La proposition de la Fncl se matérialiserait au niveau des contrats entre le transformateur et les éleveurs qui lui fournissent le lait. **Elle consisterait à définir à l'avance le**

volume et le prix du lait qui est nécessaire au transformateur pour son activité première (produits de grande consommation).

Ce volume et ce prix donneraient à l'éleveur des garanties de stabilité et de rémunération.

Les livraisons de lait en excédent de ce volume iraient vers les débouchés de dégagement et seraient payés en fonction des cours internationaux.

Les avantages de la proposition Fncl pour les éleveurs et les transformateurs

La proposition de la Fncl de réguler le couple « volume / prix » différemment selon les débouchés permet :

- aux éleveurs et aux transformateurs **de se concentrer chacun sur leurs activités.**
 - L'éleveur est un entrepreneur qui doit vivre de la production de son lait en tenant compte des aléas climatiques, sanitaires, et de la façon dont il entend gérer son système d'exploitation.
 - Le transformateur, coopératif ou privé, est une entreprise qui doit trouver sa rentabilité dans le marché très concurrentiel des produits de grande consommation.
 - **L'éleveur et le transformateur ne sont ni des traders, ni des boursicoteurs.** Leur rôle n'est pas de faire les frais des cours internationaux et de leur très forte volatilité.
- aux éleveurs de **se projeter dans l'avenir** et de prévoir leur production et leurs investissements avec la garantie de débouchés stables et rémunérateurs.
- aux transformateurs **d'éviter les afflux de lait sans rentabilité** et de préserver la valeur créée sur les produits de grande consommation.
- aux éleveurs et aux transformateurs **d'être plus réactifs** face aux évolutions des cours internationaux. En particulier, les producteurs auront la visibilité nécessaire pour dynamiser leur production en cas de marchés porteurs sur le « beurre-poudre » et les produits industriels, et pour la limiter en cas de marchés déprimés.

Ni un contrat, ni une somme de contrats ne suffisent à faire une régulation, surtout lorsqu'il y a déséquilibre et asymétrie d'information entre les contractants.

La nécessité d'un cadre interprofessionnel et européen pour produire les effets régulateurs recherchés

La proposition de contractualiser le couple « volume / prix » selon les débouchés ne peut pas créer, toute seule, une régulation. Elle a besoin pour cela d'un cadre interprofessionnel et européen.

Ce cadre est nécessaire pour obtenir les effets régulateurs recherchés et pour éviter tout effet pervers. Il s'articule autour des éléments suivants :

➤ Publication par l'interprofession :

- **d'indicateurs de volume et de prix pour le lait qui est valorisé en produits de grande consommation,**
- **d'indicateurs de prix pour le lait qui ira vers les débouchés de dégagement.**

D'ici à la suppression des quotas, l'interprofession donnera un objectif sur le volume de lait valorisé en produits de grande consommation, en pourcentage du quota.

Ce volume de lait sera associé à un intervalle à l'intérieur duquel chaque transformateur pourra faire varier le volume contractuel avec ses fournisseurs ; il pourra ainsi être adapté aux produits, à la stratégie et aux perspectives de chaque transformateur.

Pour le lait valorisé en produits de grande consommation, les déterminants du prix seront définis avec un objectif de stabilité. Ils pourraient être actualisés annuellement

Pour le lait qui ira vers les débouchés de dégagement, les déterminants du prix seront plus réactifs et refléteront l'évolution des cours mondiaux.

➤ Référence systématique aux indicateurs interprofessionnels de volume et de prix dans les contrats entre chaque transformateur et les éleveurs qui le fournissent en lait.

C'est le caractère systématique de cette référence qui produira un effet régulateur et qui aura, au final, un impact sur les volumes et sur les prix.

➤ Inscription du couple « volume / prix » et de ses principales modalités d'application dans les **Lignes Directrices Interprofessionnelles**, qui seront le référentiel de chaque acteur pour l'élaboration des contrats.

La **Commission d'examen des pratiques contractuelles** pourra être saisie sur cette forme de contractualisation du couple « volume / prix » en fonction des débouchés.

➤ Suivi des volumes par l'interprofession avec une **garantie très stricte de confidentialité** : contrôle de cohérence au niveau de chaque transformateur entre les volumes collectés, les volumes valorisés en produits de grande consommation et les volumes orientés vers les débouchés de dégagement.

Il importe de s'assurer que des volumes payés au prix des débouchés de dégagement ne seront pas utilisés pour la fabrication de produits de grande consommation.

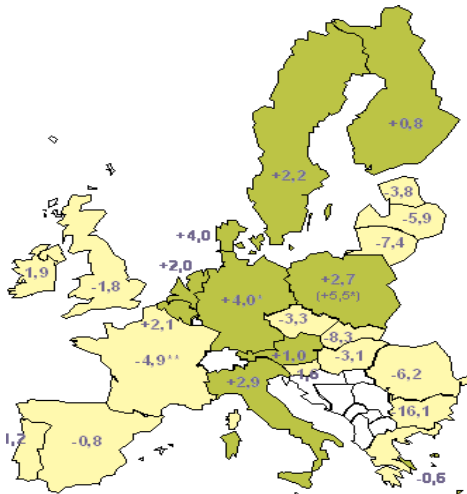
➤ Consolidation par l'Union européenne de la possibilité de publier des indicateurs rétrospectifs et prospectifs de volume et de prix, dans les règles de concurrence.

Aujourd'hui, la Fncl souhaite que la régulation du couple « volume / prix » en fonction des débouchés soit actée par l'interprofession et que s'engage la construction du cadre qui est nécessaire aux effets régulateurs.

Conjoncture laitière

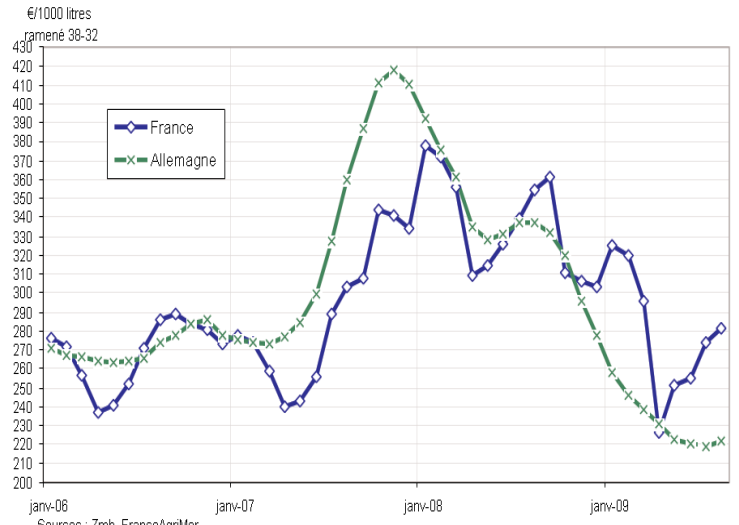
La collecte des différents Etats membres ne recule pas malgré un prix du lait à la ferme en net recul, en particulier en Allemagne. Ceci entraîne une perte de compétitivité importante pour la filière française et un déséquilibre de la balance commerciale française

Collecte européenne de lait de vache (tendances par pays sur les 7 premiers mois de 2009 en %)



Sources : Cniel / Commission, ZMB*, FAM **

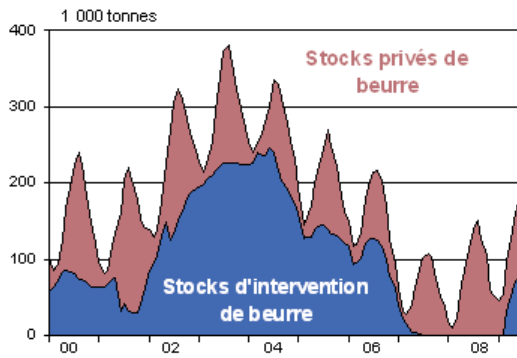
Prix du lait mensuel France et Allemagne



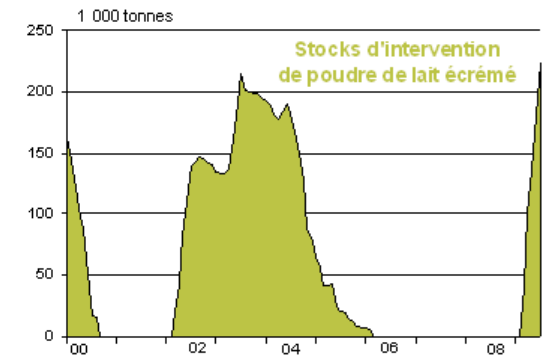
Sources : Atla, ZMB, FAM

Stocks européens de beurre et de poudre de lait écrémé, évolution jusqu'à fin juillet 2009

Les stocks publics européens ont considérablement augmenté jusqu'en Août. Depuis, on constate un retournement de tendance sur le marché mondial

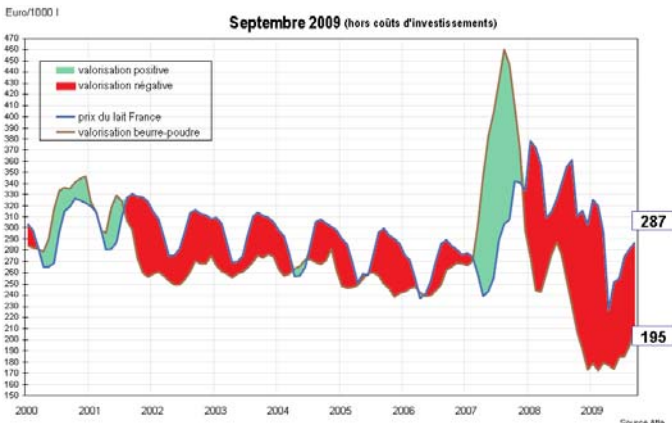


Sources : Cniel / Commission



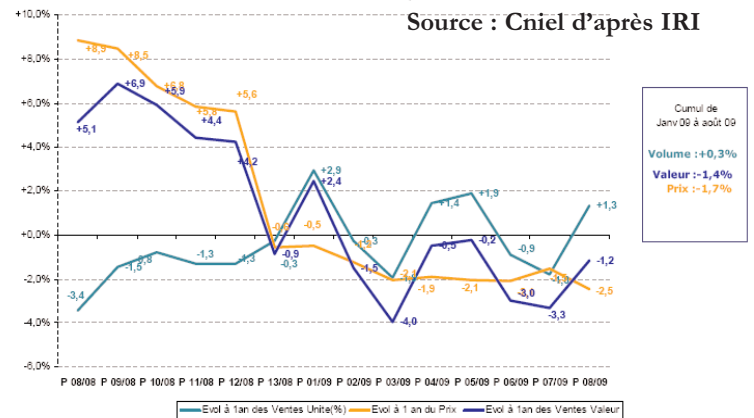
Les ventes en volume progressent légèrement. Les ventes en valeur ne suivent pas complètement car l'effet LME, notamment, pèse sur les prix.

Valorisation du couple beurre-poudre pour la laiterie France



Source : Atla

Evolutions mensuelles des ventes et des prix des produits laitiers (HM, SM, MD en %)



Assemblée générale de la FNCL à Paris (Salons de l'Aveyron)

le 28 avril 2010, séance interne

le 29 avril 2010, séance publique

fncl Fédération Nationale des Coopératives Laitières
42 rue de Châteaudun
75314 Paris cedex 09
Tél : 01 49 70 72 90 - Fax : 01 42 80 63 98
fncl@atla.asso.fr